

Adapté à toutes les stratégies patrimoniales

Multisupport Excellence est un contrat d'assurance-vie d'Oradéa Vie, créé en 2009. Adapté aux besoins des clients patrimoniaux, il ne cesse de s'enrichir chaque année pour accompagner au mieux les partenaires d'Oradéa Vie (plates-formes patrimoniales, gestion privée, Family Offices...) dans leur démarche de conseil.

Avec un versement initial de 150 000 € minimum, Multisupport Excellence s'affiche délibérément haut de gamme. Cette assurance-vie donne accès à près de cinq cents unités de compte représentatives des différentes classes d'actifs, zones géographiques, secteurs d'activité et styles de gestion issues de nombreuses sociétés de gestion reconnues.

Cette sélection est régulièrement enrichie par le service ingénierie financière d'Oradéa Vie, avec une gamme étoffée de supports immobiliers (onze SCPI, deux SCI, un OPCI), une sélection de vingt-quatre ETFs de Lyxor, l'intégration de fonds et des produits structurés innovants (émission dès 500 000 € personnalisable pour chaque client ou dédiée au cabinet) conçus par les différentes salles de marchés, dont Adequity.

A noter que la sélection Oradéa Référence est un service dédié aux partenaires qui les aide à accompagner leur clientèle dans le choix des supports et dans la construction de toutes leurs allocations.

→ Un support en euros à la qualité reconnue

Pour assurer la solidité de son support en euros et maîtriser les risques, Oradéa Vie attache depuis toujours une grande importance à la forte diversification de ses investissements sur des émetteurs de qualité. 85 % des émetteurs d'obligations d'Etats et de sociétés sélectionnés ont une notation égale ou supérieure à A attribuée par les agences de notation indépendantes.

En 2017, Multisupport Excellence a délivré un taux de rendement net pour son support Sécurité en euros de 1,85 %, hors offres bonus qui, l'an dernier, ont permis aux assurés d'obtenir jusqu'à 2,35 % (sous conditions d'investissement en unités de compte et date de versement).

En 2017, Multisupport Excellence a délivré un taux de rendement net pour son support Sécurité en euros de 1,85 %, hors offres bonus.

Ces offres bonus sur les versements sont reconduites en 2018. Ce taux compétitif s'inscrit dans la politique de renforcement des réserves (supérieures à 5 % pour Sogécap). « Dans ce contexte particulier de taux bas, précise Thibaut Peigney, directeur général délégué d'Oradéa Vie, nous attachons une attention toute particulière à offrir un univers d'investissement large et personnalisable (supports dédiés, etc.) pour que les assurés puissent mettre en œuvre leurs stratégies et leurs objectifs patrimoniaux, via une diversification partielle de leur épargne vers les UC. »

→ Un accompagnement et un espace client sécurisé

Les partenaires d'Oradéa Vie peuvent, à tout moment, bénéficier d'un accom-

pagnement juridique et fiscal renforcé, grâce à l'expertise et aux conseils de l'ingénierie patrimoniale d'Oradéa Vie, afin de répondre aux problématiques très spécifiques de leurs clients.

Ces derniers peuvent effectuer en toute autonomie des opérations directement en ligne : arbitrages, versements libres, versements programmés (mise en place, modification, suspension, reprise), suivi de leurs opérations (historique jusqu'à quatre cents jours, état et annulation des opérations en cours...) et accès aux différents agrégateurs du marché.

→ La gestion libre donne la main aux CGPI

Le capital est investi selon les recommandations du conseiller en gestion de patrimoine, en tenant compte des objectifs et de la sensibilité aux risques du client.

Le montant des frais annuels en gestion libre est de 0,78 % maximum pour le fonds en euros et 0,96 % maximum pour les unités de compte (portés à 1,193 % maximum pour les sociétés civiles en placement immobilier). Les frais maximums de versement s'élèvent à 5 %, les frais d'arbitrages à 0,50 % (+0,50 % pour un arbitrage de parts de SCI).

Plusieurs services d'accompagnement à l'investissement sont proposés : sécurisation des gains, limitation des pertes, dynamisation du rendement, allocation constante avec une fréquence d'arbitrage trimestrielle, investissement progressif, au choix, à partir d'un support monétaire ou du fonds en euros.

Une délégation d'arbitrage personnalisée peut être mise en place par partenaire ou client. ■